



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-483  
RÈGLEMENT SUR LA TAXATION DES ORDURES 2023

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Que lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Beauceville, tenue le 16 janvier 2023, à 19h30 et à laquelle étaient présents monsieur le maire, François Veilleux, madame la conseillère Nicole Jacques, messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Patrick Mathieu; formant le quorum requis sous la présidence du maire, François Veilleux, le règlement suivant a été adopté :

*Règlement numéro 2022-483 – Règlement sur la taxation des ordures 2023*

QUE le règlement vise à établir la tarification pour l'année 2023 quant aux ordures ;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 24 janvier 2023.

  
SANDRA BERNARD  
Greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 24 janvier 2023.

Signé le 24 janvier 2023 à Beauceville, province de Québec.

  
SANDRA BERNARD  
Greffière